

ORDRES DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

VENDREDI le 16 février 1934.

Décidé: Qu'un comité spécial composé de neuf membres de la Chambre, qui seront désignés plus tard, soit chargé de s'enquérir et de faire ensuite rapport des opérations de la Commission créée par la Loi Canadienne de la Radiodiffusion, 1932, modifiée à la dernière session du Parlement, et des changements à apporter, s'il y a lieu, au système actuel de radiodiffusion, de l'opportunité de modifier la loi, en tout ou en partie, ou d'y ajouter de nouvelles dispositions, s'il y a lieu, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et d'entendre des témoins, et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

LUNDI le 5 mars 1934.

Ordonné: Que MM. Ahearn, Beynon, Cardin, Gagnon, Garland (*Bow-River*), McLure, McKenzie (*Assiniboia*), Morand et Wright, forment le comité chargé par la Chambre le 16 février 1934 de s'enquérir et de faire ensuite rapport des opérations de la Commission créée par la Loi canadienne de la Radiodiffusion, 1932, modifiée à la dernière session du Parlement, etc., avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et entendre des témoins et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.

LUNDI le 19 mars 1934.

Ordonné: Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 700 exemplaires en anglais et 300 en français de ses procès-verbaux, des témoignages qu'il entendra, pour l'usage des membres du Comité, des députés et des sénateurs; et que l'article 64 du Règlement soit suspendu à cet effet.

Ordonné: Que ledit Comité ait la permission de siéger pendant les séances de la Chambre.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,

ARTHUR BEAUCHESNE.